

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 mars 2021**

Date de convocation : mercredi 24 mars 2021

Délibération n° CC\_2021\_50  
Nomenclature : 8.1.5

Nombre de membres :

En exercice : 63

Présents : 51

Votants : 54

Pouvoirs :

Mme Dominique DEREN à Mme Marie-Line  
CHEMINADE, M. Jean-Philippe MACHON à M.

Philippe ROUET, Mme Céline VIOLLET à M.

Jean-Pierre ROUDIER

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Rythmes scolaires sur 4 jours par  
semaine - renouvellement de la demande de  
dérogation

Le 30 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Georges ARMENOULT, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. François EHLINGER, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, M. Pierre DIETZ, M. Pierre MAUDOUX, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX

Secrétaire de séance : M. Gérard PERRIN

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education, et notamment l'article D. 521-12,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, III, 2°), relatif à l'«Education Enfance Jeunesse»,

Vu la délibération n°2017-231 du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 autorisant le passage à la semaine scolaire de 4 jours à partir de septembre 2018 pour les écoles maternelles et élémentaires publiques du territoire de la CDA,

Considérant la nécessité de faire connaître au Ministère de l'Education Nationale la volonté de la CDA de Saintes de poursuivre l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours sur le territoire,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De décider de poursuivre l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour les écoles maternelles et élémentaires publiques du territoire de la CDA de Saintes.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant en charge entre autres de l'Education et de l'Enfance à signer tout document y afférent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

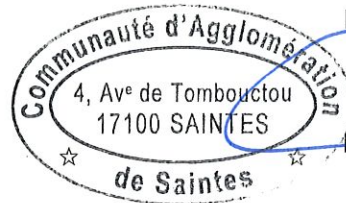
ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.